



Charte des adhérents Fédération des Marocains Résidant à l'Étranger (FMRE)

Préambule :

La présente charte a pour but de définir les principes et les engagements des adhérents de la Fédération des Marocains Résidant à l'Étranger (FMRE). En rejoignant l'association, chaque membre s'engage à respecter cette charte, à contribuer activement aux objectifs de la fédération et à participer au développement et à l'amélioration de la communauté marocaine en France.

1. Engagement envers les objectifs de l'association

En tant qu'adhérent de la FMRE, je reconnais et m'engage à soutenir les objectifs de l'association, qui incluent :

- L'amélioration du bien-être de la communauté franco-marocaine.
- Le développement des initiatives économiques, éducatives, sociales, culturelles et linguistiques.
- La médiation et la recherche de solutions aux problématiques spécifiques rencontrées par cette communauté.

2. Agrément des nouveaux membres.

- Toutes les adhésions font l'objet d'un montant fixe et annuel.
- Tout nouveau membre peut être parrainé et présenté par des membres de l'association.
- Il est obligatoire de justifier de sa nationalité marocaine et ou de son affiliation via (une CNI recto verso, un livret de famille et/ou un acte de naissance démontrant l'affiliation à la nationalité marocaine etc.)
- Toute adhésion ouvre les droits aux services que l'association propose. En revanche, la cotisation versée à l'association est définitivement acquise, et ce, en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.
- Tous les versements pour adhérer peuvent être fait par virement bancaire, en espèces et ou carte bancaire via le site internet.
- Protection des données personnelles : Nous garantissons de respecter les données personnelles et à en faire un usage uniquement à des fins associatives et/ou dans le cadre administratif.

3. Respect des statuts et décisions internes

Je m'engage à respecter les statuts de l'association, ainsi que les décisions prises en Assemblée Générale ou par le Bureau, en veillant à promouvoir l'éthique, la solidarité et la coopération au sein de l'association. Toute violation des statuts ou des principes de l'association pourra entraîner des mesures disciplinaires, incluant l'exclusion, conformément à l'article 9 des statuts.



4. Participation active à la vie de l'association

Je m'engage à participer activement aux projets et initiatives de l'association, en mettant à disposition mes compétences et mon temps, dans la mesure de mes possibilités. Je reconnais que ma participation contribue directement au succès de l'association et au respect de ses engagements envers la communauté.

5. Respect des principes éthiques et de comportement

Je m'engage à adopter un comportement respectueux et éthique en toutes circonstances, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association. Les comportements agressifs, immoraux ou nuisibles à l'image de l'association ne sont pas tolérés et peuvent entraîner des mesures disciplinaires, telles que précisées dans l'article 9 des statuts.

6. Obligation de paiement de la cotisation annuelle

Je m'engage à régler la cotisation annuelle de l'association, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau. Le paiement de cette cotisation est une condition nécessaire pour maintenir mon statut d'adhérent.

7. Droit d'expression et de proposition

En tant qu'adhérent, j'ai le droit de participer aux Assemblées Générales, de proposer des projets et de faire entendre mon opinion lors des réunions. Je peux soumettre des propositions d'initiatives à l'Assemblée Générale ou au Bureau, et je serai consulté sur les projets de l'association.

8. Respect de la confidentialité et protection des données personnelles

Je m'engage à respecter la confidentialité des informations internes à l'association et à ne pas divulguer des données sensibles sans autorisation préalable. De plus, je suis informé que mes données personnelles sont collectées et traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD). Je peux accéder, modifier ou supprimer mes données à tout moment en contactant le Bureau.

9. Exclusion d'un adhérent

Je comprends qu'en cas de non-respect et que toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation des obligations prévues par la présente charte ou des statuts de l'association, je peux être exclu de l'association.

10. Démission d'un adhérent

Je suis libre de démissionner de l'association à tout moment, en adressant une lettre de démission au Bureau. La démission prendra effet dès réception de la lettre, sans justification nécessaire.